

Sommaire du rapport du Jury d'examen

Examen final commun de 2019

Le présent document a été préparé par le Jury d'examen. Il consiste en un résumé du processus de correction du Jury et des mesures supplémentaires qui ont été prises pour évaluer les réponses des candidats dans le contexte des problèmes survenus lors de l'Examen final commun de septembre 2019.

Le rôle du Jury d'examen concernant l'élaboration et la correction de l'Examen final commun (EFC) consiste à déterminer si les candidats ont démontré les connaissances et les compétences requises pour être admis dans la profession de CPA. Au printemps 2020, le Jury publiera son rapport normal détaillé sur l'EFC de 2019, qui présentera ses commentaires sur la performance des candidats. La présente communication vise à expliquer les mesures additionnelles qui ont été prises pour évaluer les réponses des candidats à l'EFC de septembre 2019.

Comme de nombreux centres d'examen ont connu d'importants problèmes techniques touchant le logiciel d'examen et l'accès au réseau Wi-Fi, des candidats d'un peu partout au pays n'ont pu faire l'examen dans des conditions normales. Des candidats ont donc dû rédiger leurs réponses hors ligne dans Word et Excel et sans pouvoir accéder aux documents de référence pendant la totalité ou une partie des épreuves. D'autres ont subi des interruptions, des perturbations ainsi que des retards considérables avant de pouvoir commencer l'examen ou de téléverser leurs réponses à la fin de celui-ci. Par conséquent, le Jury a élargi son processus de correction afin d'assurer un traitement équitable à tous les candidats – en tenant compte des conditions propres à chacun des centres, qui auraient pu se répercuter sur la performance, tout en continuant de voir à ce que les candidats ayant réussi à l'EFC répondent aux normes d'admission à la profession.

Le Jury d'examen a consulté divers experts, qui ont contribué à la correction de l'EFC de septembre 2019 : trois psychométriciens, un psychologue et d'autres conseillers externes. Les psychométriciens ont conseillé le Jury sur les modifications à apporter aux processus standards afin de protéger l'intégrité de la correction. Les processus modifiés ont été appliqués pour les candidats s'étant présentés à un centre d'examen où un problème généralisé est survenu, de même qu'à tout candidat ayant personnellement éprouvé un problème. Le psychologue a formulé son avis sur la question de savoir à quel point les problèmes survenus à l'EFC de cette année avaient pu contribuer à accroître les niveaux de stress et d'anxiété des candidats et à avoir une incidence sur leur performance.

En passant en revue les rapports des centres d'examen préparés par chaque région ou province, le Jury d'examen a pu établir que les problèmes suivants étaient susceptibles d'avoir eu une incidence sur la performance des candidats :

- retards importants ou mineurs de l'heure de début dans des centres d'examen;
- nonaccès aux documents de référence;
- accès partiel aux documents de référence;

- défaillances importantes du logiciel d'examen;
- retard planifié du début de l'examen, qui a donné lieu à une possibilité de prendre connaissance à l'avance du contenu de l'examen.

Les candidats ont été groupés selon la nature de la perturbation ou du retard subi. Les candidats qui n'ont rencontré aucun des problèmes ci-dessus ont été classés dans le « groupe Conditions normales ».

D'autres vérifications ont été faites pour tous les candidats qui ont échoué à l'EFC et qui avaient indiqué avoir rencontré des problèmes en faisant l'examen.

Le Jury d'examen tient à souligner le précieux apport des experts, des permanents du service des évaluations de CPA Canada, et plus particulièrement, des 280 CPA qui ont pris part au processus de correction cette année.

Étape 1 – Établissement d'une base de référence

Le groupe Conditions normales a servi de base de référence tout au long du processus de correction de l'EFC de 2019. De plus, toutes les comparaisons avec les cohortes des années antérieures et les candidats des différents centres d'examen ont été faites par rapport au groupe Conditions normales.

Toutes les copies, qu'elles proviennent de groupes touchés ou du groupe Conditions normales, ont été corrigées selon le processus normal. Cette approche a été validée par les psychométriciens comme étant une étape importante pour établir, grâce à une analyse statistique, les ajustements à apporter. Après avoir été informés que les ajustements nécessaires seraient apportés par le Jury ultérieurement dans le processus, les correcteurs ont reçu l'instruction d'appliquer les guides de correction de la même manière pour tous les candidats.

Une fois établi le profil de réussite pour le groupe Conditions normales, le Jury d'examen, avec l'aide des psychométriciens et des conseillers externes, a comparé les résultats des groupes touchés aux résultats du groupe Conditions normales.

Étape 2 – Considérations spéciales

Candidats n'ayant pas eu accès aux documents de référence, ou qui y ont eu accès de façon intermittente

Les rapports d'incidents préparés par les centres d'examen ainsi que les listes de présence régionales ont permis d'identifier les candidats qui, à l'épreuve du Jour 2 ou à l'épreuve du Jour 3, n'ont pas eu accès aux documents de référence ou y ont eu accès de façon intermittente. En collaboration avec les psychométriciens dont les services ont été retenus par le Jury d'examen, un processus de correction spécial, fondé sur de grands principes plutôt que sur des attentes nécessitant l'accès au *Manuel de CPA Canada* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, a été élaboré.

Puisque certains candidats ont eu accès aux documents de référence de façon intermittente, d'autres mesures ont été prises à l'égard de leurs réponses pour vérifier si la situation a eu une incidence. Par exemple, si les réponses des candidats contenaient des citations directes du *Manuel* ou de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elles ont été exclues pour cette occasion d'évaluation.

En plus de cette correction spéciale, le Jury d'examen a conclu, à la lumière d'une analyse statistique, qu'il fallait encore ajuster le profil de réussite de ces candidats afin de rendre compte des retards importants. Cet ajustement concorde avec celui apporté au groupe ayant subi des retards importants (groupe dont on parle ci-dessous).

Candidats ayant subi des retards imprévus (épreuve du Jour 1)

Dans un certain nombre de centres d'examen, l'épreuve du Jour 1 de l'EFC a commencé en retard. L'analyse des statistiques de ces centres d'examen a montré que les candidats d'un seul d'entre eux – soit celui où a eu lieu le plus gros retard – ont obtenu des résultats se situant en dehors de la fourchette de variabilité normale. Toutes les copies de candidats de ce centre d'examen qui ont obtenu un échec de peu à l'épreuve du Jour 1 ont été passées en revue pour qu'on puisse déterminer si le retard avait pu avoir une incidence sur le résultat (réussite ou échec) du candidat.

Candidats ayant subi des retards imprévus importants ou mineurs (épreuve du Jour 2)

On entend par « retard important » un retard de plus de deux heures avant le début de l'épreuve du Jour 2, et par « retard mineur », un retard d'une à deux heures avant le début de celle-ci.

Le Jury d'examen a travaillé avec des psychométriciens pour analyser la performance de ces sous-groupes par rapport à la performance du groupe Conditions normales de l'examen de cette année et à la performance des cohortes des années antérieures. Comme on a observé une différence dans la performance des candidats ayant subi des retards importants, le Jury a apporté un ajustement approprié. Et puisqu'aucune différence n'a été observée dans la performance des candidats ayant subi des retards mineurs, aucun ajustement n'a été apporté pour ce groupe.

Candidats ayant subi un retard planifié du début de l'examen (épreuve du Jour 3)

Un retard planifié au début de l'épreuve du Jour 3 a donné lieu à la possibilité pour les candidats de prendre connaissance à l'avance du contenu de l'examen pendant une période de plus de deux heures. Le Jury d'examen a conclu que le fait d'avoir pris connaissance deux ou trois heures à l'avance de certains des sujets couverts par l'examen n'a pas pu conférer à un candidat un avantage considérable dans une évaluation axée sur les compétences, où l'application des compétences aux données de l'étude de cas est essentielle. Cependant, le Jury a mené une enquête visant à confirmer le bien-fondé de cette conclusion.

Le Jury a analysé les résultats en collaboration avec les psychométriciens. Les copies ont été comparées à celles des candidats du groupe Conditions normales, ainsi qu'à celles des cohortes des deux dernières années aux mêmes centres d'examen. Une analyse des statistiques n'a pas permis de déterminer que la situation avait conféré un avantage à ce groupe.

D'autres mesures ont été prises pour identifier les candidats dont le résultat à l'épreuve du Jour 3 était très supérieur à celui obtenu à l'épreuve du Jour 2. Les permanents du Jury ont passé en revue les occasions d'évaluation de l'épreuve du Jour 3 où une connaissance anticipée du contenu aurait pu conférer un avantage.

Étape 3 – Revue des copies des candidats en situation d'échec

D'autres revues de copies ont été menées pour tous les candidats en situation d'échec qui avaient indiqué avoir rencontré des problèmes en faisant l'examen. Les permanents de

CPA Canada ont passé en revue tous les indicateurs que sont les rapports d'incidents, les listes de présence, les courriels des candidats (qui ont été vérifiés et étaient étayés par d'autres sources) et les notes laissées par ceux-ci dans leurs réponses. Dans les cas où un candidat a rencontré un important problème, des permanents chevronnés ainsi que le président et le vice-président du Jury d'examen se sont penchés sur les circonstances particulières de chaque cas et déterminé si des ajustements devaient être apportés ou non.

Conclusion générale

Le taux de réussite des candidats à l'EFC de septembre 2019 concorde avec celui des cohortes antérieures. Des renseignements détaillés sur les taux de réussite sont disponibles [ici](#).

À la conclusion du processus de correction, le Jury d'examen est convaincu que tous les candidats ont été traités de manière équitable, en dépit des conditions d'examen qui ont pu prévaloir dans chacun des centres, et que les candidats qui ont réussi ont satisfait aux mêmes critères d'admission à la profession de CPA que les cohortes des années antérieures.